



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46

Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-deux et le 8 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - S. MANRESA - J-M. CARCELLER - O. MAILLET - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - S. PECH - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

EXCUSES : M. AZEMA (procuration à S. MANRESA) - J-F. CHEVALIER (procuration à R. AFFRE).

ABSENT : M. FAUQUIER.

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance, Mme Nathalie Soucaille.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Nathalie Soucaille, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Groupement de commandes pour des Equipements de Protection Individuelle initié par le CDG 34.
- 2/ Projet d'aménagement de la forêt communale.
- 3/ Demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation et l'extension de la cave viticole d'Argeliers.
- 4/ Intégration d'une impasse privée dans le domaine public communal.

5/ Prélèvements illicites d'eau.

6/ Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
- Création de poste.

L'assemblée accepte sa demande.

- Recrutement d'un agent non titulaire en contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le contrat aidé de M. Grégory BENOIT arrive à son terme le 14 septembre prochain. Compte-tenu de la mesure de suppression des contrats aidés, il n'a pu être renouvelé par les services de l'Etat. Afin de pallier le manque de personnel du service technique qu'engendrerait son départ, Monsieur le Maire propose de recruter M. Grégory BENOIT en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 décembre 2022, en attendant une possible reconduction des contrats aidés.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

- Création de poste.

Un adjoint technique remplit les conditions pour un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il convient de créer le poste correspondant avant de procéder à sa nomination.

Monsieur le Maire soumet cette proposition à l'assemblée qui la valide à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Groupement de commandes pour des Equipements de Protection Individuelle initié par le CDG 34.

Monsieur le Maire expose qu'en 2018, la commune avait adhéré au groupement de commandes pour des Equipements de Protection Individuelle, initié par le CDG 34. Ce groupement de commandes a pris fin le 14 juin 2022. Le CDG 34 souhaite relancer ce marché. Pour cela, il procède au recensement des besoins des collectivités en matière d'EPI.

Le CDG 34 nous propose d'adhérer au groupement de commandes par le biais d'une convention déterminant les obligations de chacune des parties. Le marché conclu sera un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans, reconductible tacitement 2 années supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes d'EPI initié par le CDG 34. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2/ Projet d'aménagement de la forêt communale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le 23 août dernier, trois représentants de l'Office National des Forêts ont rencontré les élus afin de leur présenter le projet d'aménagement de la forêt pour la période 2023-2042. Ce projet prévoit un programme annuel de travaux et de coupes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal valide ce projet à l'unanimité.

3/ Demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation et l'extension de la cave viticole d'Argeliers.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de par notre proximité avec la commune d'Argeliers, nous devons nous prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SCAV La Languedocienne et ses vigneron, sur la commune d'Argeliers, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La réglementation ICPE vise à gérer les risques relevant de l'activité agricole afin de préserver l'environnement et la santé. Ainsi, il s'agit de nous prononcer sur la délivrance de l'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet. Devant l'insuffisance d'informations, le Conseil Municipal décide de demander des compléments d'informations afin de s'assurer que cette extension n'entraînera pas de nuisances, notamment olfactives, pour la commune.

4/ Intégration d'une impasse privée dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait de régulariser la situation d'une impasse privée par son intégration dans le domaine public communal. Nous avons sollicité Madame ANTON du service du cadastre de Béziers pour avis. La procédure d'abandon n'est pas possible en l'état car les parcelles concernées supportent des bâtiments. Il faudrait d'abord procéder à une division des parcelles concernées par un géomètre expert de façon à créer de nouvelles parcelles supportant la voirie. La procédure d'abandon pourrait alors être mise en place sur les parcelles nouvellement créées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour mandater un géomètre expert.

Le Conseil Municipal souhaite connaître les frais relatifs à cette opération. Des demandes de devis vont être lancées auprès de deux géomètres experts.

5/ Prélèvements illicites d'eau.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents techniques ont constaté deux prélèvements illicites d'eau qui, en vertu de l'article 2-2 de notre règlement du service de distribution sont passibles d'une pénalité forfaitaire déterminée par le Conseil Municipal en fonction de l'importance du préjudice commis.

Après discussion, le Conseil se prononce sur une pénalité de 500 € par infraction qui viendra s'ajouter à une estimation de la consommation d'eau telle qu'elle aurait dû être. L'application de cette procédure va dans le sens de la préservation de notre régie de l'eau.

6/ Questions diverses.

- Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite sur la commune de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers, le 19 septembre prochain. Il demande aux conseillers de répondre présents dans la mesure de leurs possibilités.

- Reconduction des agents en contrats aidés : Les contrats aidés de trois de nos agents arrivent à échéance très prochainement. Une demande de reconduction va être effectuée auprès de Pôle Emploi.

- Courrier de Monsieur POLARD, Maire de Capestang : Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier initié par Monsieur POLARD, Maire de Capestang. Ce dernier souhaite conserver la gendarmerie à Capestang mais, compte-tenu de sa vétusté, il a pour projet de la reconstruire en l'agrandissant sur le site actuel.

Il souhaite rallier les communes du ressort de la gendarmerie de Capestang (au nombre de 10) à son projet par le biais de la création d'un SIVU.

Monsieur le Maire précise que la police, l'ordre public et la sécurité font partie des fonctions régaliennes et que les communes n'ont pas vocation à se substituer à l'Etat en la matière. Il demande l'avis de ses conseillers :

- POUR l'adhésion à ce projet : 1 voix (Mme PECH Sophie)
- CONTRE : 12 voix

- Repas des Aînés : Madame MANRESA précise que le repas des Aînés aura lieu cette année le 22 octobre prochain. Le traiteur et l'animation vont être retenus.

- Consommation d'énergie : Madame MANRESA expose que, compte tenu des hausses énergétiques annoncées en 2023, il convient d'ores et déjà de prévoir des mesures en faveur de l'économie d'énergie. Ainsi, nous avons procédé à un achat groupé de dalles LED. L'éclairage de la mairie a d'ores et déjà été remplacé par ces dalles LED. Il sera fait de même dans les écoles où l'éclairage de type halogène est très énergivore. A la salle polyvalente, un boîtier à clé va être installé. Il permettra de couper le chauffage les weekends, en l'absence de location, et pendant les séances de sport. Au terrain de tennis, un minuteur va être posé afin de couper l'éclairage au-delà d'une certaine heure.

Ces mesures permettront de réduire notre consommation énergétique. Il est important de sensibiliser les utilisateurs des lieux concernés ainsi que les agents municipaux à l'économie d'énergie.

- Terrain de tennis : Monsieur le Maire précise que les travaux sont en phase de séchage du béton pendant un délai de trois semaines. Suite à cela, la peinture pourra être apposée.

Dès la fin des travaux, il conviendra de prévoir l'inauguration de ces courts rénovés. Madame PECH précise que les cours de tennis reprendront le 16 septembre prochain.

- Panneau Pocket : Il s'agit d'une application accessible depuis son smartphone ou tablette permettant de diffuser des informations et des alertes à destination de la population. Monsieur le Maire informe que cet outil de communication est utilisé par la plupart des communes membres de la communauté de communes. Une présentation en sera faite à la mairie le 20 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

